
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 15 juin 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint – Développement
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 1028

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 15 juin 2016, en y retirant les articles 12.04, 30.02, 30.03 et 30.12.

Adopté à l'unanimité.

CE16 1029

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 1030

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 1031

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 25 mai 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE16 1032

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'adopter le nouveau Plan d'action pour la diversité en emploi 2016-2019 de la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 318 000 \$ en provenance des dépenses contingentes vers le Service des ressources humaines;

- 3 - d'ajuster la base budgétaire annuelle du Service des ressources humaines de 545 000 \$ pour l'année 2017 et les années subséquentes afin d'augmenter le nombre de stagiaires dans le cadre du programme de parrainage professionnel, mesure phare de l'accès à l'égalité en emploi.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1163079001

CE16 1033

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la Politique de stationnement.

Adopté à l'unanimité.

12.002 1153455002

CE16 1034

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater la Direction générale pour que l'ensemble des services municipaux concernés réalisent l'ensemble des volets du plan Montréal durable 2016-2020;
- 2 - de mandater la Direction générale pour que les arrondissements et les villes liées produisent un plan local de développement durable en lien avec le plan Montréal durable 2016-2020 au plus tard, le 30 juin 2017;
- 3 - de mandater la Direction générale pour qu'elle coordonne la mise en oeuvre du plan Montréal durable 2016-2020;
- 4 - de mandater la Direction générale pour qu'elle fasse rapport, aux deux ans, au conseil d'agglomération.

de recommander au conseil d'agglomération:

- 1 - d'adopter le plan Montréal durable 2016-2020;
- 2 - de remercier les administrations locales, les services municipaux et les partenaires pour leur participation à l'élaboration du plan.

Adopté à l'unanimité.

12.003 1160696001

CE16 1035

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »;
- 2- de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour effectuer le suivi des engagements de la politique tels que spécifiés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

12.005 1167065002

CE16 1036

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une période de 36 mois, pour la fourniture de fusées routières pour la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Équipement de sécurité universel inc. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15133 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1167327001

CE16 1037

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à WM Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} juin 2016, le contrat pour le service de location, de livraison et de cueillette de conteneurs à déchets, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 159 603,70 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15053 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1164512002

CE16 1038

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois de l'entente-cadre conclue avec EnviroServices inc., pour la fourniture de services d'un technicien pour la réalisation d'analyses chimiques sur des échantillons de sols, et l'émission d'un rapport;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des arrondissements et des services centraux et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1164119003

CE16 1039

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de balises coniques;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Plastipro Canada Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15098 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1167315001

CE16 1040

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat à Imagerie Grand Format (9086-2434 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 24 mois, le contrat pour la fourniture d'ensembles de bandes réfléchissantes et de lettrage nécessaires à l'identification des véhicules de patrouille du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 120 708,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15191 et au tableau des prix reçus joint au présent dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1164472013

CE16 1041

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, assortie d'une option de prolongation de 12 mois additionnels, pour la fourniture sur demande de jeux vidéo;
- 2 - d'accorder à Gestion Okiko inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15048 et au tableau de prix reçu joint au dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer ces dépenses d'acquisition à même les budgets du Centre de services partagés, de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, pour les neuf arrondissements de l'ancienne Ville de Montréal uniquement ainsi qu'à même les budgets des arrondissements des ex-banlieues, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1160138002

CE16 1042

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 100 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 709 970,63 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1163253002

CE16 1043

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation, pour une période se terminant le 31 octobre 2017, de l'entente-cadre pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, pour un montant estimé à 7 271 674 \$, dans le cadre du contrat accordé à Services de gaz naturel RBC inc. (CG13 0046), majorant ainsi le montant total du contrat de 21 760 348,28 \$ à 29 032 022,28 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1164338001

CE16 1044

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Accessoires Outillage limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quatre appareils mécanisés pour le colmatage de nids-de-poule, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 425 662,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14582 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1161081001

CE16 1045

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 28 026 840,05 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation du système intelligent de gestion de l'éclairage de rue, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Énergère Consultants inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 27 876 840,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14912;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1163113002

CE16 1046

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après mentionnées, plus bas soumissionnaires conformes pour les numéros de contrat et les sommes maximales indiqués en regard de chacune d'elles, vingt contrats pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, pour des périodes variant entre 2 et 5 ans, avec une option de prolongation d'une année, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15049 et aux tableaux des prix reçus joints au dossier décisionnel :

Adjudicataire	Contrat	Montant (TTC)
9055-0344 Québec inc.	VMA-103-1618	3 770 737,67 \$
Déneigement Moderne inc.	MHM-101-1621	8 609 472,08 \$
Groupe Imog inc	AHU-102-1619	3 671 385,66 \$
J.L. Michon Transports inc.	MHM-102-1621	6 166 521,85 \$
	MHM-104-1621	6 183 277,49 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	VSP-102-1620	5 055 230,28 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	PMR-101-1621	12 048 514,49 \$
	PMR-102-1621	10 623 421,38 \$
Les Excavations Payette Limitée	MHM-103-1621	5 863 070,58 \$
	VSP-104-1620	3 720 630,97 \$
Les Excavations Super inc.	VMA-104-1618	3 629 761,70 \$
	VMA-105-1618	3 478 823,99 \$
Marina matériaux et équipements	LAC-104-1620	2 999 609,60 \$
Pavages d'Amour inc.	AHU-101-1619	3 731 060,99 \$
	LAC-102-1620	4 130 648,72 \$
	S-O-103-1621	9 053 825,27 \$
	S-O-104-1621	7 764 473,71 \$
Pépinière Michel Tanguay inc.	VSP-101-1620	3 954 628,60 \$
Transport Rosemort inc.	VSP-103-1620	5 002 038,32 \$
	VSP-107-1620	4 279 362,52 \$
TOTAL		113 736 495,88 \$

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1164631004

CE16 1047

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 17 711 152,31 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal, dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 373 685,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 283901;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1154102011

CE16 1048

Il est

RÉSOLU :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 20 728 290,14 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, des toits de chambre de vannes, de réhabilitation de regard d'égout, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite, de trottoirs, de trottoirs armés et de la chaussée, dans l'avenue Papineau, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Demix Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 654 693,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 293601;
- 4- d'accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour le déplacement de conduites gazières, dans l'avenue Papineau, pour une somme maximale de 182 000 \$, taxes incluses;
- 5 d'autoriser la directrice des du Service des infrastructures à signer la lettre d'entente avec Gaz Métro à cette fin, pour et au nom de la Ville;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1154102012

CE16 1049

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'état des structures de la rue Notre-Dame et du boulevard Angrignon, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 426 557,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 331201;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1167320001

CE16 1050

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 170 728,07 \$, taxes incluses, pour la construction d'une piste cyclable du côté nord du chemin Sainte-Marie, entre l'emprise d'Hydro-Québec et le boulevard Morgan, dans la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder aux Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 159 428,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 311401 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1167231009

CE16 1051

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Gastier M.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation de l'unité de démonstration de performance à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 164 104,39 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 7310-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1163334009

CE16 1052

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 3 349 308,39 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que du trottoir nord de l'avenue Viger, entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 929 518,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330002;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1164139004

CE16 1053

Vu la résolution CA16 10 208 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 24 mai 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 601 372,22 \$, taxes incluses, représentant environ 79,61 % du coût total du contrat, pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire dans l'avenue de London, entre les boulevards Gouin et Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à 9129 2201 Québec inc. (Travaux routiers Métropole), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 680 443,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 961;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1164383006

CE16 1054

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 673 197,88 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement du Grand Costumier situé à l'annexe de l'édifice Gaston-Miron, au 1210, rue Sherbrooke Est, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à l'entreprise Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 641 140,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5831;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1161335001

CE16 1055

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 166 923,93 \$, taxes incluses, pour le projet de la restauration des pavillons du Jardin de Chine, Phase 2, au Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 109 436,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00068-T;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1165967002

CE16 1056

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 595 696,26 \$, taxes incluses, pour la réfection du bâtiment de la chaufferie du Jardin botanique, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à 9006-9311 Québec inc. f.a.s.r.s. Devcor (1994), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 544 800,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00052-T;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1165991001

CE16 1057

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 2 255 875,69 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, de conduites d'eau, d'égout et d'éclairage dans le boulevard Langelier, de la rue Marie-Victorin à la rue Tardif, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 144 775,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 309901;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1167231012

CE16 1058

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », une dépense maximale de 10 529 221,34 \$, taxes incluses, pour des travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins, de même que dans l'avenue des Pins, entre les rues McTavish et Redpath Crescent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Deric Construction inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission et avec l'ajout d'un boni de performance potentiel, soit pour une somme maximale de 9 859 221,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329703;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1161009010

CE16 1059

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 691 579,95 \$, taxes incluses, pour remplacer les fenêtres et procéder à la mise aux normes de la plomberie et de l'électricité du garage des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 467 281,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5839;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1161029002

CE16 1060

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 34 359 289,97 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement du Sud Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Entreprise de construction T.E.Q. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 30 541 591,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5832;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1162961001

CE16 1061

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 604 398,96 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'accueil et de protocole ainsi que des locaux supports de l'hôtel de ville de Montréal, situé au 275 rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Gesmonde ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 458 544,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5835 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1165965003

CE16 1062

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 967 810,91 \$, taxes incluses, pour les travaux de restauration de l'enveloppe - phase 1 de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275 rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Groupe Atwill-Morin, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 879 828,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5834 ;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1165965002

CE16 1063

Vu la résolution CA16 210139 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 12 mai 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 501 700,76 \$, taxes et contingences incluses, représentant 90,71 % du coût total du contrat pour la surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Stephens, Argyle et de la 4^e Avenue, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Solmatech inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 553 052,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S16-004;
- 3 - d'autoriser le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant d'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil d'arrondissement à signer le projet de convention ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1165063001

CE16 1064

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 117 033,22 \$, taxes incluses, pour la gestion et la surveillance du déploiement du système de jalonnement dynamique des stationnements, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Norda Stelo inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction de critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, pour une période de 7 mois, les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 111 460,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15022 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1167237002

CE16 1065

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Bouthillette Parizeau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les travaux de mise au normes du réseau électrique du Biodôme de Montréal (phase 2), pour une somme maximale de 319 507,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15050 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1160185004

CE16 1066

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de son réseau dans le cadre du projet intégré du SRB Pie-IX, pour la somme maximale de 478 296 \$, taxes incluses, et ce, conformément à son offre de services en date du 20 mai 2016, jointe au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer la lettre d'entente avec Gaz Métro à cette fin, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'autoriser la réception d'un revenu de 478 296 \$, taxes incluses, provenant de l'Agence métropolitaine de transport (AMT);
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1167310002

CE16 1067

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour la réalisation de plans et devis de modification de son réseau dans le cadre du projet intégré du SRB Pie-IX, pour la somme maximale de 329 978,25 \$, taxes incluses, et ce, conformément à son offre de services en date du 20 mai 2016, jointe au dossier décisionnel;

- 2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer la lettre d'entente avec Bell Canada à cette fin, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'autoriser une dépense totale de 362 976,10 \$ taxes incluses, incluant une réserve de 10 % d'imprévus, le cas échéant;
- 4- d'autoriser la réception d'un revenu de 362 976,10 \$, taxes incluses, provenant de l'Agence métropolitaine de transport (AMT);
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1167310003

CE16 1068

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Tremblay et Tremblay S.E.N.C | Trame-Verte, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le suivi des travaux d'arrosage, d'entretien et de garantie d'environ 5 000 arbres, pour une somme maximale de 135 082,75 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15085 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1166688013

CE16 1069

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'organisme à but non lucratif Productions T2C (Throw 2 Catch) s'engage à réaliser une campagne d'animation de rue d'appel au civisme en matière de propreté sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 181 085,63 \$, taxes incluses, en provenance du budget de fonctionnement du Service des communications;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des communications à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1167286002

CE16 1070

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 3 550 896,31 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture, ingénierie et architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Les architectes FABG, Fautoux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 3 228 087,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15226 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1163820001

CE16 1071

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Rogers Communications Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de solutions et de services professionnels pour les centres de contacts clients, pour une somme maximale de 3 622 793,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14038 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1166871001

CE16 1072

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention, sans contrepartie financière, avec La Corbeille Bordeaux-Cartierville, organisme sans but lucratif, pour l'exploitation et la gestion d'un service de casse-croûte durant la période allant de juin 2016 à septembre 2016 à la maison du Meunier, dans le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1161214001

CE16 1073

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver un projet d'entente intermunicipale entre les Villes de Montréal, de Québec et de Lévis concernant le lancement d'un appel d'offres public et l'octroi d'un contrat pour l'acquisition des ordinateurs de bureau, des portatifs, des semi-robustes et robustes, des tablettes électroniques et d'autres équipements normalisés, pour une période de deux ans avec la possibilité de prolonger de deux périodes de 12 mois chacun;

2 - d'autoriser le maire de la Ville de Montréal à signer ledit projet d'entente, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1160066001

CE16 1074

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de 15 servitudes temporaires pour l'installation d'un réseau électrique souterrain de la Commission des services électriques de Montréal sur 15 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, entre la 56^e Rue et la rue Jean-Rivard, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, et ce conformément aux descriptions techniques incluses au présent dossier décisionnel;

2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin, avec l'appui du Service de la gestion et de la planification immobilière;

3 - d'autoriser une dépense maximale de 1 448 685 \$, toutes taxes incluses, pour ces acquisitions;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1162891003

CE16 1075

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à PME MTL Centre-ville pour la réalisation du projet « Capital Intelligent Mtl » pour les années 2016 et 2017 dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec et à la suite d'un ajustement budgétaire pour 2018 et 2019;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique pour les années 2018 et 2019 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1160191002

CE16 1076

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$, taxes incluses, à l'organisme sans but lucratif Triathlon International de Montréal pour la réalisation d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal;
- 2 - d'accorder un soutien en biens et services d'une valeur totale et maximale de 75 000 \$ pour soutenir la réalisation de l'événement;
- 3 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier et du soutien en biens et services;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1166340002

CE16 1077

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 50 000 \$, pour l'année 2016, à Association communautaire d'emprunt de Montréal pour la réalisation de son projet « Objectif Reconnaissance (OR) », projet d'attribution de microcrédit aux personnes immigrantes pour faire reconnaître leurs acquis professionnels, dans le cadre de l'entente Ville-MIDI 2014-2016;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1165970002

CE16 1078

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 135 818,50 \$, incluant les frais de concours, aux organismes ci-après désignés pour la réalisation de murales dans le cadre du programme d'art mural - volet 1, pour l'année 2016 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 :

Promoteur	Projet	Service de la culture	Ministère de la Culture et des Communications (MCC)	Budget octroyé MCC/Ville
Diffusion A.G.C. Montréal	Simon Bachand	12 000 \$	12 000 \$	24 000 \$
Diffusion A.G.C. Montréal	Miles «El MAC» McGregor	22 750 \$	22 750 \$	45 500 \$
MU	Annie Hamel	15 000 \$	15 000 \$	30 000 \$
MU	Dominique Desbiens et Bruno Rouyère	16 483,50\$	16 483,50\$	32 967 \$
	Frais de concours	1 675,75\$	1 675,75\$	3 351,50
	Totaux subvention	67 909,25\$	67 909,25\$	135 818,50\$

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1160552002

CE16 1079

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 300 000 \$, provenant du budget de fonctionnement, aux organismes désignés ci-après pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux pour la réalisation de murales, dans le cadre du Programme d'art mural - volet 2;

Projet				Budget			
Nom de l'organisme	Nom du projet	Artiste (s)	Localisation	Service de la concertation des arrondissements	Arrondissement	Budget global	Proportion du budget global
Arrondissement Ville-Marie							
MU	Habitations Jeanne-Mance	Phillip Adams	Ville-Marie	10 375,00 \$	10 375,00 \$	57 250,00 \$	18,1%
MU	Ruelle Musée des Beaux-arts	Artistes variés / Gene Pendon et al.	Ville-Marie	12 150,00 \$	12 150,00 \$	34 300,00 \$	35,4%
MU	Bâtisseurs culturels Centre-Sud	Artistes variés / Cyndie Belhumeur et al.	Ville-Marie	11 750,00 \$	11 750,00 \$	25 000,00 \$	47,0%
Éco-quartier Peter-McGill (SAESEM)	Shaughnessy Village	Kris Wilk / A'Shop	Ville-Marie	14 725,00 \$	14 725,00 \$	29 450,00 \$	50,0%
Total des contributions octroyées				49 000,00 \$	49 000,00 \$	146 000,00 \$	33,6%
Autres arrondissements							
SPAG	Rue Ontario - Gilles Vigneault	Laurent Gascon	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	30 000,00 \$	5 000,00 \$	47 100,00 \$	63,7%
La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve	RUI Hochelaga	Nelson Béguin & Annie Yung Kris Wilk	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	19 037,37 \$	- \$	35 037,37 \$	54,3%
YQQ	Ruelles vertes	Doran Rabilloud et Yavana / A'Shop	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	15 000,00 \$	- \$	24 500,00 \$	61,2%
Maison des jeunes l'Escalier de Lachine	Quartier Saint-Pierre	Jasmin Guérard-Alie et Simon Bachand	Lachine	25 122,04 \$	10 400,00 \$	38 722,04 \$	64,9%
Coalition de la Petite Bourgogne	Sentier de la Bourgogne	Jasmin Guérard-Alie et Simon Bachand	Le Sud-Ouest	17 636,72 \$	5 784,42 \$	26 512,60 \$	66,5%
Vrac Environnement	Culture Vélo / parc Jarry	Cyndie Belhumeur	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	8 500,00 \$	500,00 \$	16 000,00 \$	53,1%
École Monseigneur-Richard	Façade de l'école	Guillaume Lapointe (ZEK) / A'Shop	Verdun	19 620,00 \$	5 000,00 \$	29 720,00 \$	66,0%
École au Pied-de-la-montagne	Cour de l'école	Bryan Beyung / A'Shop	Le Plateau-Mont-Royal	19 500,00 \$	8 000,00 \$	36 500,00 \$	53,4%
SODER	Ruelles vertes	Artistes variés / Adeline Benhamouda et al.	Rosemont-La Petite-Patrie	20 583,20 \$	1 176,30 \$	34 483,25 \$	59,7%
SODER	Chemin vert Marconi-Alexandra	Yavana Chhem-Kieth (Fonk) / A'Shop	Rosemont-La Petite-Patrie	25 070,90 \$	183,80 \$	38 319,50 \$	65,4%
MU	Parcours Vieux Saint-Laurent	Cyndie Belhumeur	Saint-Laurent	21 500,00 \$	25 000,00 \$	49 000,00 \$	43,9%
Prévention CDN NDG	Sutton Plumbing / tunnel Metrose	Guillaume Lapointe (ZEK) / A'Shop	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	29 429,77 \$	10 000,00 \$	45 929,77 \$	64,1%
Sous-total autres arrondissements				251 000,00 \$	71 044,52 \$	421 824,53 \$	59,5%
Total des contributions octroyées				300 000,00 \$	120 044,52 \$	567 824,53 \$	52,8%

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et chacun des organismes suivants, soit l'organisme MU, la Société pour l'action, l'éducation et la sensibilisation environnementale de Montréal (SAESEM – Éco quartier Peter McGill), la Société pour Promouvoir les Arts Gigantesques (SPAG), La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, l'organisme Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur (YQQ), la Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine, la Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé, l'organisme Vrac Environnement, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, l'École secondaire Monseigneur-Richard, l'École au Pied-de-la-Montagne, la Société de développement environnemental de Rosemont et Prévention Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;
- 3 - d'autoriser la directrice du Service de la concertation des arrondissements à les signer pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1167102001

CE16 1080

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention par lesquelles Atelier Civiliti inc., Chevalier Morales architectes inc., Tetra tech et Nadeau foresterie urbaine inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'aménagement du pôle famille au parc La Fontaine, pour une somme maximale de 1 050 238,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15208 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1166316003

CE16 1081

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Petropoulos, Bomis & associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en ingénierie de réfrigération pour la phase 4B du Quartier des spectacles, pour une somme maximale de 111 830,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15227 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1160810001

CE16 1082

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 138 567,87 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en économie de la construction et analyse de la valeur pour la phase 4B du Quartier des spectacles;

- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Consultants LEGICO-CHP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 138 567,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14974 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1163820004

CE16 1083

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 118 470,24 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en développement durable (accompagnement LEED, mise en service améliorée et modélisation énergétique) pour la phase 4B du Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Martin Roy et Associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 105 777 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14975 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1163820005

CE16 1084

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 60 000 \$, plus taxes, pour les services professionnels du cabinet Irving Mitchell Kalichman, à titre d'avocats externes, dans le cadre du dossier de réclamation auprès de PricewaterhouseCooper inc. en sa qualité de liquidateur aux biens des entreprises du groupe Catania, majorant ainsi le montant total des crédits alloués de 60 000 \$ à 120 000 \$, plus taxes;
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1163219004

CE16 1085

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 375 000 \$ sur trois ans à Gai Écoute inc., soit 125 000 \$ en 2016, 125 000 \$ en 2017 et 125 000 \$ en 2018, pour continuer de soutenir le projet de mise en œuvre des orientations et des priorités de l'organisme et soutenir le projet de prolongation du service du centre d'écoute pendant la nuit afin d'offrir un service 24 h par jour et 7 jours par semaine;
- 2 - d'autoriser à cet effet un virement budgétaire d'une somme de 100 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale, vers le budget 2016 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS);
- 3 - d'autoriser à cet effet l'ajustement requis de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), à hauteur de 100 000 \$ pour les exercices 2017 et 2018;
- 4 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versements de ce soutien financier;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1163220003

CE16 1086

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA16 30 05 0144 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 26 mai 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération:

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 901 673,30 \$, taxes incluses, relativement à la construction des infrastructures d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire dans les 94^e, 96^e et 97^e Avenues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, incluant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 701 673,30 \$, taxes, incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RP-ING16-08;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1162726012

CE16 1087

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'entériner la lettre d'engagement signée par Devimco Développement inc., en date du 31 mai 2016 en regard de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal, pour la réalisation des cinq premières phases de construction sur les îlots Peel et Ste-Ann dans le secteur de Griffintown.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1166390001

CE16 1088

Il est

RÉSOLU :

de céder des surplus de végétaux, sans contrepartie financière, aux organismes à but non lucratif demandeurs ci-après indiqués et situés sur le territoire de la Ville de Montréal :

OBNL

- Maison André-Gratton (Projet écocitoyen 2015-2016)
- Maison d'Haïti
- Centre du Plateau
- Le Chaînon
- Cercle des jeunes naturalistes
- Domaine Joly-Lotbinière
- Habitations Jeanne-Mance
- Fondation Mélio

ÉCO-QUARTIER

- Éco-quartier - Rosemont/Petite Patrie

CUISINES COLLECTIVES

- C-Vert
- Cap St-Barnabé
- Chic Resto Pop
- Cuisine collective de Côte-des-Neiges (à déterminer)

ÉVÉNEMENT PONCTUEL

- Championnat national d'agilité 2016

SOCIÉTÉS PARTENAIRES

- La Société des Rhododendrons du Québec (SRQ)

Adopté à l'unanimité.

30.004 1161114002

CE16 1089

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre du conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la délivrance des permis de stationnement des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue, dans le cadre du déploiement du modèle de véhicules électriques en libre-service, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1160335003

CE16 1090

Vu la résolution CA16 22 0231 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 7 juin 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues dans les lots de conception PO01, RC04, RC05, RE02 RO04 et RS02 (3^e demande).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1160725004

CE16 1091

Vu la résolution CA16 21016 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 7 juin 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues dans les lots de conception PO01, RC04, RC05, RE02 RO04 et RS02 (3^e demande).

Adopté à l'unanimité.

30.007 1163461014

CE16 1092

Vu la résolution CA16 170151 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 6 juin 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre un certificat de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2), en vue des travaux de drainage et de raccordement relatifs aux travaux des lots de conception PO01, RS02, RO04, RE02, RC04 et RC05 de l'échangeur Turcot, réalisés par le ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour les lots de conception RC05 et RE02 en rapport direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. (3^e demande).

Adopté à l'unanimité.

30.008 1165153013

CE16 1093

Il est

RÉSOLU :

de désigner MM. Aref Salem, membre du comité exécutif et Raoul Cyr, directeur à la Direction Comptabilité et informations financières du Service des finances pour agir à titre d'observateurs de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de Accessum inc. et de la Société en commandite Stationnement de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1161274001

CE16 1094

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la 4^e partie de la programmation d'événements publics 2016;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1160679012

CE16 1095

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la réception d'une contribution financière de 49 000 \$ provenant de la Société des musées du Québec pour le projet « Mémoires numérisées, mémoires en ligne »;
- 2 - d'approuver un projet de convention par laquelle la Société des musées québécois accorde un soutien financier de 49 000 \$ à la Ville de Montréal pour la réalisation dudit projet;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et d'autoriser le Service de la culture à affecter ce montant à la réalisation dudit projet;
- 4 - d'autoriser la directrice du Service de la culture à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville de Montréal
- 5 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1163673002

CE16 1096

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser à se pourvoir en appel du jugement de la Cour supérieure, rendu le 11 mai 2016, condamnant la Ville de Montréal et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal à payer à Lois Lavallée la somme de 241 608 \$ avec intérêts et indemnité additionnelle depuis le 16 décembre 2004.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1163219007

CE16 1097

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de mandater la Direction générale afin d'analyser l'opportunité de suspendre l'indexation automatique des retraités; et
- 2 - de demander aux comités de retraite des régimes visés par la suspension de l'indexation des retraités :

- la réalisation des évaluations actuarielles des régimes au 31 décembre 2015 dans les plus brefs délais; et
- de convoquer les retraités à une séance d'information, tel qu'il est prévu à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RRSM).

Adopté à l'unanimité.

30.014 1160314002

CE16 1098

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 2 291,73 \$ relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme à Lyon (France), du 16 au 19 juin 2016, afin de prendre part au lancement de la ligne aérienne directe d'Air Canada reliant les villes de Montréal et de Lyon ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1167321002

CE16 1099

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1160335001

CE16 1100

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'environnement » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1161322004

CE16 1101

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1161322003

CE16 1102

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ afin de financer l'acquisition de mobilier », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1160390003

CE16 1103

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Frédéric-Back » le grand parc constitué des lots 3 237 026 et 5 236 268 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1154521013

CE16 1104

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Jacques-Parizeau » le parc public connu par l'appellation « parc de Vimy » constitué du lot 1 353 051 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre l'avenue Robert et l'avenue de Vimy, au nord du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, dans l'arrondissement d'Outremont.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1154521012

CE16 1105

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « chalet Ovide-T.-Baciu » le bâtiment situé au 10, 11^e Rue, dans le parc de Roxboro, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1164521011

CE16 1106

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « square Thérèse-Cadorette » le square public constitué du lot 3 477 822 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et situé au centre de la rue Jules-Poitras, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1164521013

CE16 1107

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « parc Ethel-Stark » le parc constitué du lot 2 160 780 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle des rues Clark et Prince-Arthur Ouest, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1164521008

CE16 1108

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « croissant Alice-Guy » la voie publique située sur le lot numéro 1 076 177 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, attenante à l'extrémité nord de l'avenue Wilfrid-Ouellette et de la 52^e Avenue, au nord de la 4^e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1164521002

CE16 1109

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la création de la Direction du bureau de projet et des services administratifs;
- 2 - d'autoriser la création du poste de directeur du bureau de projet et des services administratifs, ainsi que l'abolition du poste de responsable du bureau de projet;
- 3 - de procéder à la nomination en permanence de madame Sylvie Desjardins sur le nouveau poste de directeur du bureau de projet et des services administratifs dans la fourchette salariale FM10 (109 040 \$ - 136 305 \$ - 163 570 \$), conformément à la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre;
- 4 - d'autoriser la modification des noms des directions du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1161574003

CE16 1110

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver les modifications à la structure de la Direction générale ainsi que la Direction générale adjointe - Qualité de vie;
- 2 - d'édicter, en vertu de l'article 3 du Règlement sur les services (14-012), l'ordonnance numéro 4 jointe au présent dossier décisionnel afin de modifier l'article 1 du règlement;
- 3 - de créer le Bureau du développement durable à la Direction générale adjointe - Qualité de vie en modifiant le nom de la division actuelle;
- 4 - de procéder à la nomination de Mme Danielle Lussier à titre de directrice du Bureau du développement durable;
- 5 - de transférer la responsabilité du Bureau de la résilience de la Direction générale à la Direction générale adjointe - Qualité de vie;
- 6 - de transférer la responsabilité du Bureau de l'amélioration des services à la clientèle de la Direction générale adjointe - Qualité de vie à la Direction générale et modifier le nom pour Bureau de l'expérience client.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1160384001

CE16 1111

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de nommer madame Michèle Galipeau à titre de vérificatrice générale à compter du 15 août 2016, pour un mandat d'une durée déterminée de sept ans, selon les termes du contrat de travail joint au dossier décisionnel, et conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres ;
- 2 - d'imputer dette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1166992004

CE16 1112

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique sur la réduction de la dépendance de Montréal aux énergies fossiles.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1161079003

CE16 1113

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal les états financiers 2015 de BIXI Montréal, en vertu de l'article 3.2.3 de l'entente de gestion entre la Ville de Montréal et BIXI Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1164368003

CE16 1114

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le Bilan 2014-2015 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1161654004

Levée de la séance à 12 h 25

70.001

Les résolutions CE16 1028 à CE16 1114 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville